


**Conditions générales :**

**L'objet du contrat** est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

<b>Le (la) producteur(trice) s'engage à :</b>		<b>L'adhérent(e) s'engage à :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production</li> <li>• informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation</li> <li>• faire preuve de transparence sur ses modes de production</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue</li> <li>• partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)</li> </ul>

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

**Le règlement**, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

**Date, lieu de livraison :** le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

**Conditions particulières :**

**Producteur(trice) :** Les Ruchers de Mary, à Thionville – Marylène et Marc EHRISMANN

**Mode de production :** Apiculteurs Récoltants nous élevons nos colonies. Nos abeilles butinent sur la colline de Guentrange et les environs. Pour les miels monofloraux, nous transhumons les ruches les plus fortes. L'extraction et la mise en pot sont réalisées par nos soins dans la miellerie à la maison.

**Offre :** pot de miel de différentes variétés.

**Période - rythme :** contrat ponctuel 2020  
Date de distribution : 15 octobre 2020

**Prix du panier :** quantités selon les stocks disponibles

<b>Pot de 500 gr Miel de :</b>	<b>Prix d'un pot</b>	<b>Pot de 500 gr Miel de :</b>	<b>Prix d'un pot</b>
Printemps Guentrange (fruitiers)	6 €	Acacia	8 €
Printemps crémeux (colza)	6 €	Tilleul	8 €
Mille Fleurs Guentrange	7 €	Tournesol	8 €
Mille Fleurs Roussy le Village	7 €	Châtaignier	10 €
Fleurs d'été Guentrange	7 €	Sapin	12 €